Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 057-245700695-20261005-D2026_150_SI-AR

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-150

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2648DEUS « Dévoiement réseau eaux usées - rue du Stade à Entrange », notifié le 18 juin 2026, passé avec l'entreprise MOLARO à 57920 HOMBOURG-BUDANGE, pour un montant de 122 975,70 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 ayant pour objet d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant du marché,

Vu que l'avenant n° 1 est conclu sans nouvelle procédure de mise en concurrence, les travaux supplémentaires étant devenus nécessaires et un changement de titulaire étant impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les travaux réalisés dans le cadre du marché initial, conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-2 à R. 2194-4 du Code de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

Un avenant n° 1 au présent marché est conclu avec la société MOLARO à 57920 HOMBOURG-BUDANGE, dans le but d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant initial du marché, soit pour un montant de 28 465,66 € H.T. (+ 23,15 %). Le montant total du marché après avenant n° 1 est donc porté à la somme de 151 441,36 € H.T., soit 181 729,63 € T.T.C..

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 5 octobre 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président